

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 29 novembre 2022**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 18 novembre 2022	

**N° 5**

**Décision Modificative n° 1 du budget principal 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 novembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- Mme BETHUNE, Mme BONY, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DAUPHIN, Mme DURON, M. DA SILVA, M. GAUMET, M. GUILLAUME, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, M. PETEL, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VEYSSIERE.

**Membres ayant voix consultative**

- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme GAIDIER, Mme GUILLOT, M. PERRODIN.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe GLASIAN, Colonel DEMARK, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Adjudant CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. RAGOT, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DESFORGES, M. DERRE, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme MALTRAIT, M. SOUCHAL, M. VALLEE.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers** : Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le projet de décision modificative n° 1 du budget 2022, qui vous est présenté, prend en compte, des dépenses et recettes nouvelles, des ajustements de crédits votés et de crédits de paiement.

Les modifications proposées dans ce rapport permettent la révision du budget de la façon suivante :

- + 583 150,00 € en section de fonctionnement pour prendre en compte notamment la hausse des énergies, des frais financiers et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Ces dépenses sont compensées par des recettes nouvelles et des ajustements de crédits.
- - 1 351 000,00 € sur la section d'investissement afin de tenir compte essentiellement des retards de livraison de véhicules, de travaux mais également des transferts entre chapitres. Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour l'acquisition de mobilier. Ces ajustements de crédits sont équilibrés principalement par une baisse du recours à l'emprunt.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant pour la section de fonctionnement pour la DM1 est de : **+ 583 150,00 €**

Les propositions sont les suivantes :

### **Recettes de fonctionnement :**

Elles sont constituées par :

#### **Recettes nouvelles : + 633 150,00 €**

##### **▪ Produits des services, du domaine : + 571 600,00 €**

L'augmentation du nombre d'interventions pour carences d'ambulances privées génère une recette supplémentaire de 97 000,00 €.

La facturation de diverses prestations (interventions sur autoroute, service de sécurité, interventions au titre du SMUR, domaines skiables...) permet l'inscription supplémentaire de crédits à hauteur de 78 000,00 €.

Pour la part des remboursements divers, il peut être inscrit une recette supplémentaire de 13 800,00 € correspondant à la mise à disposition d'un agent à la direction routière du Livradois Forez.

Les renforts feux de forêts engagés au cours de cet été pour la lutte contre les incendies de forêts en Aquitaine, en Occitanie ou dans la région PACA tout au long de la période estivale permet l'inscription d'une recette de 366 000,00 €. La facturation du dispositif de contrôle sanitaire à l'aéroport Lyon – Saint Exupéry en 2021 permet d'inscrire des crédits à hauteur de 14 600,00 €. Le montant du remboursement des interventions dans les autres départements génère une recette de 2 200,00 €.

##### **▪ Atténuations de charges : + 30 000,00 €**

Suite aux arrêts maladies ou maternité des agents contractuels, le SDIS a pu percevoir + 15 000,00 € d'indemnités journalières. La mise en œuvre de la prime exceptionnelle gouvernementale de 100,00 €, intitulée « indemnité inflation » a donné lieu à un remboursement d'environ 15 000,00 €.

##### **▪ Contributions et participations : + 12 800,00 €**

L'installation de matériels afin d'adapter les postes de travail des agents porteurs de traumatismes permet une prise en charge partielle par le FIPH, dont la recette est évaluée à 12 800,00 €.

##### **▪ Produits exceptionnels : + 18 750,00 €**

Une subvention a été accordée par la CNRACL dans le cadre du plan d'action « travail sur écran » pour un montant de 18 750,00 €. Le SDIS a déjà perçu 9 375,00 € en juillet, l'encaissement du solde est prévu pour fin décembre.

## **Opérations d'ordre : - 50 000,00 €**

Au vu des montants réels des opérations d'ordre, il est nécessaire d'ajuster les crédits pour la neutralisation des amortissements des bâtiments : - 50 000,00 €

## **Dépenses de fonctionnement :**

Elles sont constituées par :

### **Besoins nouveaux : + 1 117 276,00 €**

#### **▪ Charges à caractère général : + 491 000,00 €**

##### **✓ Energies, électricité, gaz et carburant : + 411 000,00 €**

Pour 2022, ce sont des crédits supplémentaires à prendre en compte de l'ordre de 121 000,00 € pour l'électricité, de 90 000,00 € pour le gaz et 200 000,00 € pour le carburant.

##### **✓ Entretien des VL : + 80 000,00 €**

Face aux incivilités, il est nécessaire de filmer les vitres des véhicules. Aussi, les crédits de l'entretien des véhicules doivent être abondés de 80 000,00 €.

#### **▪ Charges de personnel : + 593 000,00 €**

Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % au 1er juillet 2022, soit + 592 768,00 € sur la masse salariale des personnels permanents 2022.

#### **▪ Subventions-participations : + 1 276,00 €**

La section départementale du Puy-de-Dôme de l'Association Nationale des membres de l'Ordre National du Mérite a sollicité le SDIS 63 pour le versement d'une aide de 1 276,00 € pour aider les jeunes sapeurs-pompiers lauréats de leur prix 2022.

#### **▪ Frais financiers : + 32 000,00 €**

Compte tenu de la situation géopolitique et du contexte inflationniste, les taux courts et les taux longs ont fortement évolué à la hausse. L'Euribor 3 mois est ainsi passé en territoire positif (0,072 %) le 14 juillet 2022. Il affichait 1,378 % au 13 octobre 2022. Selon les estimations au 12 septembre 2022, il devrait atteindre 2,865 % au 31 décembre 2022. Lors de la préparation budgétaire 2022, il n'avait pas été anticipé une envolée des taux aussi importante sur les marchés financiers. Aussi, il devient nécessaire de prévoir une inscription supplémentaire de 32 000,00 €

## **Ajustements de crédits : - 522 626,00 €**

#### **▪ Charges à caractère général : - 225 350,00 €**

- ✓ Autres fournitures : - 13 350,00 €
- ✓ Location de matériels : - 2 000,00 €
- ✓ Entretien de matériel : + 30 000,00 €
- ✓ Etudes et recherche : - 120 000,00 €
- ✓ Frais pédagogiques : - 30 000,00 €
- ✓ Frais de colloques et séminaires : - 40 000,00 €
- ✓ Catalogues, imprimés et publications : - 5 000,00 €
- ✓ Diverses publications : - 25 000,00 €
- ✓ Frais de missions et déplacements lors de formation : - 10 000,00 €
- ✓ Services bancaires : - 10 000,00 €

- **Charges de personnel : - 281 000,00 €**
  - ✓ Rémunération de personnel : + 16 000 €
  - ✓ Indemnités SPV : - 85 000,00 €
  - ✓ Allocations de vétérance : - 200 000,00 €
  - ✓ Cotisations pour l'assurances du personnel : - 12 000,00
- **Subventions-participations : - 16 276,00 €**
  - ✓ Autres contributions obligatoires : - 16 276,00 €

**Opérations d'ordre: - 11 500,00 €**

Dans le cadre des amortissements des biens et bâtiments, il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits et de diminuer en dépenses de fonctionnement la somme de - 11 500,00 € (chapitre 042).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant pour la section d'investissement pour la DM1 est de : - **1 351 000,00 €**

Les propositions sont les suivantes :

### **Recettes d'investissement**

**Opérations d'ordre: - 11 500,00 €**

Comme en section de fonctionnement, il est nécessaire d'ajuster les crédits inscrits et de diminuer les recettes de - 11 500,00 € (chapitre 040).

**Subvention d'investissement reçue : + 7 078,00 €**

Une subvention a pu être obtenue par l'ADEME via un partenariat avec Clermont Auvergne Métropole pour les études de faisabilité de la création d'un réseau à chaleur bois sur le site de Crouël à hauteur de 7 078,00 €.

**Recours à l'emprunt : - 1 346 578,00 €**

Les différentes propositions en section d'investissement permettent de diminuer de - 1 346 578,00 € le montant de l'emprunt à réaliser pour l'équilibre de la section d'investissement (BP 2022 : 17 401 079,02 €).

### **Dépenses d'investissement**

Comme les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement ont été réajustées à la baisse pour 1 351 000,00 €.

## Ajustements de crédits : - 1 314 000,00 €

Il est proposé :

- ✓ de diminuer le remboursement de capital des emprunts compte tenu que la souscription de l'emprunt en cours d'année a été plus tardive soit - 50 000,00 € ;
- ✓ d'annuler le versement de la subvention dans le cadre du projet d'infrastructure NexSis, dont le versement interviendra sur 2023 et 2024 soit - 480 000,00 € ;
- ✓ d'ajuster, compte tenu des reports de délais de livraison (difficulté d'approvisionnement des fournisseurs) pour la commande de 5 motopompes roulantes (MPR), 1 embarcation et 1 cellule, la programmation du renouvellement du parc roulant et de reporter 584 000,00 € sur 2023 ;
- ✓ d'ajuster la programmation sur l'entretien des casernements, compte tenu des délais de chantier, et ainsi de reporter 200 000,00 € sur 2023 ;
- ✓ d'abonder le chapitre 23 – Immobilisations en cours de + 59 000,00 € ;
- ✓ d'ajuster la programmation du renouvellement du parc informatique et ainsi de reporter 59 000,00 € sur 2023.

## Virement entre chapitres : 0,00 €

Prévue initialement sur 2002, la modernisation de l'infrastructure du système d'alerte s'effectuera sur 2022 et 2023. Aussi, il convient d'effectuer un virement du chapitre 21 – Immobilisations incorporelles au chapitre 23 – Immobilisation en cours – pour 184 000,00 €.

## Dépenses nouvelles : + 13 000,00 €

Un crédit supplémentaire de 13 000,00 € est nécessaire pour l'aménagement des postes des agents.

## Opérations d'ordre : - 50 000,00 €

Comme en recettes de fonctionnement les crédits sont à ajuster avec la neutralisation des amortissements des bâtiments (chapitre 040) pour - 50 000,00 €

L'ensemble de ces mouvements est détaillé de façon chiffrée en annexe.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

---

## DELIBERATION

---

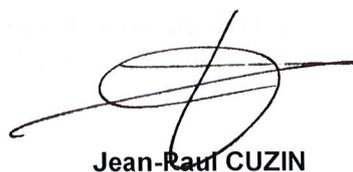
**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- **de se prononcer favorablement sur le projet de décision modificative n° 1 du budget principal 2022.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 06 DEC. 2022

Le président  
du conseil d'administration du SDIS,



Jean-Raul CUZIN

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20221129-22\_08296-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2022  
Date de réception préfecture : 13/12/2022

## PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2022

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES</b>	<b>Inscriptions 2022</b>	<b>Inscriptions DM1 2022</b>
<b>Chapitre 013 – Atténuations de charges</b>		
6419 REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 000,00	+ 15 000,00
6459 REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	0,00	+ 15 000,00
<b>Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section</b>		
7768 NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	1 482 400,00	- 50 000,00
<b>Chapitre 70 – Produits des services, du domaine</b>		
706101 INTER SOUMISES A FACT SCE SECURITE	0,00	+ 4 000,00
706102 INTER SOUMISES A FACT DEMANDE SAMU CARENCE AMBU	315 000,00	+ 97 000,00
706103 INTER SOUMISES A FACT SUR DOMAINE SKIABLE	2 915,00	+ 14 000,00
706104 INTER SOUMISES A FACT SUR AUTOROUTES	50 000,00	+ 28 000,00
706105 INTER SOUMISES A FACT AU BENEFICE DES SMUR	150 000,00	+ 23 000,00
706107 INTER SOUMISES A FACT ASCENSEURS BLOQUES	30 000,00	+ 3 000,00
7068 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	10 000,00	+ 6 000,00
7084803 REMBST TRAITEMENTS AUTRE	0,00	+ 13 800,00
7087802 FRAIS D'INTERVENTION	0,00	+ 382 800,00
<b>Chapitre 74 – Contributions et participations</b>		
7478 AUTRES ORGANISMES	0,00	+ 12 800,00
<b>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</b>		
774 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	0,00	+ 18 750,00
<b>Total des recettes</b>		<b>+ 583 150,00</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>Inscriptions 2022</b>	<b>Inscriptions DM1 2022</b>
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>		
60622 CARBURANT	900 000,00	+ 200 000,00
606121 ENERGIE ELECTRICITE	827 000,00	+ 121 000,00
606122 ENERGIE GAZ	300 000,00	+ 90 000,00
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	162 000,00	- 13 350,00
6135 LOCATIONS MOBILIERES	102 000,00	- 2 000,00
615512 ENT REP MAT ROULANT VL	512 000,00	+ 80 000,00
61558 AUTRES BIENS MOBILIERES	155 000,00	+ 30 000,00
617 ETUDES ET RECHERCHES	199 000,00	- 120 000,00
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	375 000,00	- 30 000,00
6185 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	385 000,00	- 40 000,00
6236 CATALOGUES, IMPRIMES ET PUBLICATIONS	26 000,00	- 5 000,00
6238 DIVERS	94 000,00	- 25 000,00
6251 VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	98 000,00	- 10 000,00
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	20 000,00	- 10 000,00

<b>DEPENSES (suite)</b>	<b>Inscriptions 2022</b>	<b>Inscriptions DM1 2022</b>
<b>Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>		
641111 REMUNERATION DU PERSONNEL	35 364 000,00	+ 609 000,00
641411 INDEMNITE	363 600,00	- 85 000,00
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	133 000,00	- 12 000,00
646 ALLOCATION DE VETERANCE	1 600 000,00	- 200 000,00
<b>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>		
6558 AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	270 000,00	- 16 276,00
65742 SUBVENTIONS ANNON	0,00	+ 1 276,00
<b>Chapitre 66 – Charges financières</b>		
66111 INTERETS REGLES A ECHEANCE	320 000,00	+ 5 600,00
66112 INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	- 2 400,00	+ 26 400,00
<b>Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
6811 DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	5 950 000,00	- 11 500,00
<b>Total des dépenses</b>		<b>+ 583 150,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	<b>Inscriptions 2022</b>	<b>Inscriptions DM1 2022</b>
<b>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> 281311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	139 100,00	- 11 500,00
<b>Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues</b> 1315 GROUPEMENTS DE COLL. ET COLL. A STATUT PARTICULIER	0,00	+ 7 078,00
<b>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</b> 1641 EMPRUNTS EN EUROS	17 401 079,02	- 1 346 578,00
<b>Total des recettes</b>		<b>- 1 351 000,00</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>Inscriptions 2022</b>	<b>Inscriptions DM1 2022</b>
<b>Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> 198 NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	1 482 400,00	- 50 000,00
<b>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</b> 1641 EMPRUNTS EN EUROS	3 229 000,00	- 50 000,00
<b>Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées</b> 20413 PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	480 000,00	- 480 000,00
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b> 215611 MAT ROULANT INCENDIE ET SECOURS	5 436 716,58	- 584 000,00
21538 AUTRES RESEAUX	270 000,00	- 184 000,00
2188 AUTRES	190 010,00	- 59 000,00
2184 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	200 000,00	+ 13 000,00
21735 INSTAL. GEN., AGENC., AMENAG.DESCONSTRUCTIONS	731 526,18	- 200 000,00
<b>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</b> 231532 RESEAUX D'ALERTE	0,00	+ 243 000,00
<b>Total des dépenses</b>		<b>- 1 351 000,00</b>